

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020

DELIBERATION N°2020.00161

CONVENTION DE GESTION DES VOIRIES ET OUVRAGES D'ART

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 98 Nombre de pouvoirs : 20 Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER, BARRIER. BARRIOL. M. M. Jean-Alain M. Denis Jean-Luc BERGER. Jean-Pierre M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, BONJOUR, M. Bernard Audrey BERTHEAS, Mme Jennifer BONNET. M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL. M. Régis CADEGROS. Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Frédérique CHAVE. Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, CORNUT, M. Jean-Noël M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON. DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne Charles DELIAVAL. DUCCESCHI, Francois DRIOL, M. Christian M. Fabrice DUCRET. Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Andonella FLECHET, FRANCOIS. M. Mme M. Luc Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme PFISTER. Jean-Philippe PORCHEROT. Christel Μ. Ali RASFI. RICCIARDI, REYNAUD. Mme Laurence M. Jean-Paul RIVAT. Nadia SEMACHE, Mme Corinne SERVANTON, M. Jean-Marc SARDAT Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, Mnle M. Marc Gilbert SOULIER

Le 20 juillet 2020

VIA DOTELEC - iXBus

99 UE-042-244200770-20200717-020200016110

DATE D'AFFICHAGE :20 juillet 2020

Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

Mme Caroline BENOUMELAZ donne pouvoir à M. Vincent BONY,

Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,

Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,

M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,

M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,

Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,

Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,

Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,

Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,

M. Christian SERVANT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE



DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 17 JUILLET 2020 CONVENTION DE GESTION DES VOIRIES ET OUVRAGES D'ART

En application de l'article L.5217-2 IV du code général des collectivités territoriales et par convention du 24 décembre 2019, le Département de la Loire a transféré à Saint-Etienne Métropole la compétence « gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ainsi que de leurs dépendances et accessoires ».

Cette convention prévoit en son article 8 la passation ultérieure d'une convention de prestations entre Saint-Etienne Métropole et le Département de la Loire au titre de l'entretien des routes et du déneigement afin d'assurer la continuité du service public.

Le transfert des voiries départementales étant effectif au 1^{er} juillet 2020, il convient désormais de mettre en œuvre cette convention.

Cette convention doit ainsi préciser les conditions techniques et financières des missions que, d'une part, le Département de la Loire assurera pour le compte de Saint-Etienne Métropole et, d'autre part, celles que Saint-Etienne Métropole assurera pour le compte du Département de la Loire.

Les missions confiées recouvrent :

- la gestion des ouvrages d'art en mitoyenneté,
- l'entretien des routes,
- la viabilité hivernale.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an avec possible reconduction par période d'une année.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la convention pour la gestion des voies et ouvrages d'art avec le Département de la Loire.</u>
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.
- <u>les dépenses correspondantes sont prévues au budget voirie de l'exercice</u> 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Gaël PERDRIAU

Pour extrait, Le Président,